

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019**

**Séance du 3 avril 2019**

CD20190403\_2  
id. 4207

*Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum : 16

*Présents :*

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

*Absent(s) représenté(s) :*

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL  
DE TARN-ET-GARONNE  
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2022**

---

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée le projet plan pluriannuel d'investissement de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-

Garonne, tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance.

Il rappelle que conformément à la délibération en date du 13 mars 2018, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé avec l'ARS Nouvelle Aquitaine le 31 décembre 2017, avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022.

A ce contrat, étaient rattachées différentes annexes dont le plan pluriannuel d'investissement sur 5 ans de l'IMEP. Il est proposé de réviser ce plan comme présenté dans le document annexé.

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du CPOM, ce plan pluriannuel pourra être révisé par avenant en fonction de l'évolution de l'activité de l'IMEP et de l'éventuelle survenance de besoins nouveaux.

Les principaux investissements planifiés sur les 5 prochaines années sont résumés ci-dessous et sont estimés à un montant global de 1 881 500 € TTC, dont 1 650 500 € d'investissements nouveaux et 231 000 € de renouvellement d'équipements.

DEPENSES	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
BATIMENT « Restauration »	<b>380,000</b>	380,000				
BATIMENT "Internat Nord"	<b>484,500</b>	65,500	372,500	46,500		
BATIMENT "Internat Sud"	<b>135,000</b>		20,000	115,000		
BATIMENT "Administration"	<b>225,000</b>	15,000			210,000	
BATIMENT "Buanderie"	<b>190,000</b>	50,000		20,000	20,000	100,000
BATIMENT "UniTed"	<b>70,000</b>	30,000				40,000
<b>ENSEMBLE DU SITE</b>	<b>166,000</b>					
Travaux de pré-câblage informatique		72,000				
Travaux de réfection du fronton		15,000				
Matériel-outillage		6,000	40,000			
Matériel de bureau et informatique		19,000				
Mobilier		14,000				
<b>Renouvellement des équipements</b>	<b>231,000</b>					
Matériel-outillage		5,000	1,500	1,500	1,500	1,500
Matériel de transport		45,000	25,000	25,000	40,000	40,000
Matériel de bureau et informatique			2,500	2,500	2,500	2,500
Mobilier		3,000	3,000	3,000	3,000	3,000
Autres immobilisations corporelles		4,000	4,000	4,000	4,000	4,000
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>1,881,500</b>	<b>723,500</b>	<b>468,500</b>	<b>217,500</b>	<b>281,000</b>	<b>191,000</b>
Opérations d'ordre		7,000	35,692	45,192	32,192	42,192
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>2,043,768</b>	<b>730,500</b>	<b>504,192</b>	<b>262,692</b>	<b>313,192</b>	<b>233,192</b>

Ces dépenses sont entièrement autofinancées, aucun emprunt ne sera contractualisé sur ce budget.

RESSOURCES	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Subvention d'investissement du Département	<b>303,849</b>	303,849				
FCTVA	<b>197,800</b>	47,800	40,000	50,000	30,000	30,000
Excédent de fonctionnement 2017, affecté en investissement	<b>166,629</b>		166,629			
Dotations aux amortissements	<b>833,244</b>	141,186	169,989	179,383	166,191	176,495
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>1,501,522</b>	<b>492,835</b>	<b>376,618</b>	<b>229,383</b>	<b>196,191</b>	<b>206,495</b>
Variation Nette FRI		-237,665	-127,574	-33,309	-117,001	-26,697
FRI Initial (1)		599,025	361,360	233,786	200,477	83,476
<b>FRI cumulé</b>		<b>361,360</b>	<b>233,786</b>	<b>200,477</b>	<b>83,476</b>	<b>56,779</b>

*FRI = Fonds de Roulement d'Investissement*

*(1) FRI initial de 2018, soit 599 025€, correspond à l'excédent d'investissement dégagé au compte administratif 2017*

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 13 mars 2018 relative à la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les conditions susvisées, le plan pluriannuel d'investissement de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan pour un montant de 1 881 500 € TTC, dont 1 650 500 € d'investissements nouveaux et 231 000 € de renouvellement d'équipements ;
- Approuve, selon les modalités susvisées et selon les termes figurant en annexe, l'avenant n° 1 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) susvisé conclu le 31 décembre 2017 avec l'agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine, visant à modifier le plan pluriannuel d'investissement pour la période 2018/2022 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant ci-annexé.

Pour : 28

Contre : /

Abstentions : 2

Adopté.

Le Président ,

Christian ASTRUC